**Document pédagogique annexé à la note de service départementale « projets pédagogiques de natation » du 13 février 2019**

Table des matières

[Préambule 1](#_Toc1558841)

[1. Les textes réglementaires 2](#_Toc1558842)

[2. La sécurité 2](#_Toc1558843)

[3. L’enjeu du champ d’apprentissage (CA) et des attendus de fin de cycle (AFC) 3](#_Toc1558844)

[4. L’évaluation du contexte local 3](#_Toc1558845)

[5. Les contenus d’enseignement 4](#_Toc1558846)

[6. La différenciation des contenus proposés 4](#_Toc1558847)

[7. L’organisation du module d’enseignement 5](#_Toc1558848)

[8. La méthodologie de la tâche. 5](#_Toc1558849)

[9. Les formes de groupement utilisés au cours des séances 6](#_Toc1558850)

[10. Des évaluations aux fonctions différentes 6](#_Toc1558851)

[10. 1. Cas des piscines fréquentées uniquement par des classes de cycles 1 et 2 7](#_Toc1558852)

[10.2 Cas des piscines fréquentées également par des classes de cycle 3 7](#_Toc1558853)

[11. L’avant et l’après 7](#_Toc1558854)

[12. La trace du vécu des élèves 8](#_Toc1558855)

[13. Les croisements avec les autres enseignements 9](#_Toc1558856)

[14. Evaluation des projets de piscine 9](#_Toc1558857)

*Cette table des matières et interactive. Pour aller directement à l’un des chapitres de ce document, il suffit de placer le curseur sur la ligne désirée, de maintenir enfoncée la touche « Ctrl » puis de faire un clic gauche.*

# Préambule

Les projets pédagogiques de natation locaux sont des outils au service de la dynamique d’une piscine. Ils doivent permettre aux enseignants d’organiser leur enseignement et d’assurer la sécurité de leurs élèves. Ils doivent avoir pour objectifs la maîtrise par les élèves des attendus de fin de cycle des différents champs d’apprentissage relatifs à la natation et la maîtrise du savoir nager pour les classes de cycle 3. La maîtrise des attendus de fin de cycle et le savoir nager représentent un enjeu de sécurité majeur.

Il appartient aux enseignants du 1er degré, aux personnels qualifiés aidés par les CPC EPS et aux professeurs d’EPS (pour les projets de cycle 3 menés en partenariat) d’élaborer des projets de natation tenant compte du contexte local.

La note de service relative aux projets de piscine a précisé les orientations auxquelles doivent obéir ces projets.

Ce document pédagogique annexé souhaite préciser l’architecture de ces projets de piscine. Il ne prétend aucunement à l’exhaustivité. Il ne doit pas être perçu comme la volonté de conformer les projets locaux à une norme départementale mais bien comme le souhait de permettre la construction du projet pédagogique de natation, outil de culture commune, partagé et porté par les acteurs locaux du projet de piscine. Ce document précise quelques-uns des éléments qui vont permettre de construire un outil réellement opérationnel et directement utilisable par les enseignants et les maitres-nageurs (MNS), sur le terrain, au profit des élèves.

# 1. Les textes réglementaires

Il importe que tous les acteurs de ce projet connaissent le cadre réglementaire qui régit l’enseignement de l’EPS en général et celui de la natation en particulier. Attendus de fin de cycle, compétences travaillées pendant les séances, taux d’encadrement, test du savoir nager sont quelques-uns des points réglementaires que nul ne peut ignorer. La note de service rappelle l’ensemble des textes réglementaires en vigueur.

# 2. La sécurité

Le projet de piscine local doit absolument envisager les deux versants de la sécurité :

 - la sécurité passive ;

 - la sécurité active.

La première est du ressort des adultes en charge de la sécurité des séances de natation. Gestion du groupe en sécurité optimale, respect des normes d’encadrement, vérification du bon état général du matériel pédagogique, définition claire des zones dévolues à chaque encadrant présent, connaissance et respect des procédures prévues par le plan d’organisation de la surveillance et des secours (POSS), bonnets d’une couleur identique pour les élèves d’une même classe, respect des procédures d’agrément des éventuels bénévoles participant à l’encadrement des séances de natation sont quelques-uns des points qui restent de la seule responsabilité des encadrants.

En revanche la sécurité active doit être un contenu d’enseignement à part entière que doivent s’approprier les élèves.

Ainsi, l’élève doit disposer des connaissances relatives :

* aux règles de sécurité, d’hygiène et de fonctionnement : le rappel de l’interdiction de courir, de sauter sur un camarade, de passer dans une zone réservée aux entrées et de leur justification, la connaissance du signal d’évacuation d’urgence du bassin, l’obligation de vérifier que le MNS de surveillance est bien présent avant d’entrer dans l’eau, l’interdiction de revenir seul sur le bord du bassin, sont quelques exemples de rappels impératifs à réaliser en préalable à l’activité.
* aux acteurs présents : présence obligatoire à leur poste pour évoluer en sécurité dans le bassin, rôle des différents adultes, signification des signaux effectués par ces adultes, etc.
* au dispositif matériel : sens de circulation, zone réservée à une action particulière, profondeurs variables du bassin, possibilités différentes d’utiliser le matériel à disposition, etc. ²
* à ses propres ressources : le danger majeur vient généralement de la méconnaissance par l’élève de ses propres ressources. Il importe donc que ceux-ci soient habitués le plut tôt possible à mettre en regard leurs ressources et les contraintes de la tâche qui leur est proposée. Bien se connaître, c’est bien s’évaluer, c’est aussi bien évaluer la faisabilité ou non d’une tâche. C’est donc minimiser les risques réels encourus et liés au choix d’un niveau de difficulté hors de sa portée.

Cette sécurité active concerne également les adultes. Connaître le projet, connaître par exemple les possibilités d’immersion offertes aux élèves et leur progressivité en termes de difficulté, savoir comment fonctionner avec le partenaire au cours de la séance, « penser équipe[[1]](#footnote-1) » sont quelques-unes des pistes qui doivent encourager les partenaires à investir cette sécurité active.

# 3. L’enjeu du champ d’apprentissage (CA) et des attendus de fin de cycle (AFC)

Il est nécessaire que les partenaires aient connaissance de l’enjeu du CA qui est abordé à travers l’activité support natation :

- enjeu de l’objectif n° 2 en GS ;

- enjeu du CA n° 2 en cycle 2 ;

- enjeux des CA n° 1 et 2 en cycle 3.

L’enjeu permet de saisir de manière globale les points majeurs sur lesquels il est nécessaire d’outiller l’élève afin qu’il développe des compétences qui lui permettront de réagir de manière adaptée en « [mobilisant] ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite »[[2]](#footnote-2).

De la même manière, il importe que les acteurs du projet aient une très bonne connaissance des attendus de fin de cycle (AFC).

# 4. L’évaluation du contexte local

Généralement, un nouveau projet s’appuie sur trois piliers :

- une prise en compte des orientations officielles définies par les différents textes officiels : socle commun de connaissances, de compétences et de culture, programmes d’EPS, etc.

- une analyse du contexte local. Cette analyse explicite du contexte local est un point important quasiment absent dans nos projets.

- une évaluation des constats et résultats issus du projet précédent. Dans la très grande majorité des piscines, les projets 2018-2022 vont s’inscrire dans le prolongement des projets 2012-2016. Il est donc important qu’une évaluation de ce projet soit conduite afin d’en retirer les enseignements majeurs.

L’analyse du contexte concerne tout à la fois :

- les caractéristiques des classes accueillies : niveaux accueillis, effectifs, particularités de certaines classes (double ou multiples niveaux, accueil des classes d’ULIS), vécu des élèves par rapport à l’eau, prise en charge des élèves à besoins particuliers (modalités de prise en charge des élèves en situation de handicap), etc.

- le vécu des enseignants par rapport à l’activité natation ;

- la stabilité dans la mise à disposition des personnels qualifiés par la piscine ;

- les conditions de la collaboration entre enseignants, CPC EPS et personnels qualifiés (fréquence des réunions de travail et modalités de travail possibles en commun) ;

- les conditions pratiques d’accueil des classes (transports, vestiaires, croisement des classes, durée effective des créneaux, etc.) ;

- le matériel pédagogique disponible, les particularités du bassin (forme, profondeur, ancrages possibles, etc.) ;

- etc.

L’évaluation du projet doit, elle, aborder l’ensemble des points qui constituent l’architecture de ce projet. L’atteinte des objectifs mentionnés dans le projet, l’analyse des difficultés rencontrées par les élèves, le déroulement de la phase de structuration, la gestion des groupes, les différenciations mises en œuvre pour répondre à la diversité des élèves, la forme utilisée pour présenter le contenu des séances aux élèves et toutes les autres réflexions liées aux aspects didactiques des séances constituent les passages obligés de cette évaluation.

# 5. Les contenus d’enseignement

Ils découlent à la fois des compétences générales et de l’enjeu du champ. Ils sont déclinés en connaissances, savoir-faire et attitudes. Des tableaux synoptiques, plus ou moins détaillés, construits au cours des Actions Recherche Innovation Production natation (ARIP natation) peuvent outiller les enseignants et les maîtres-nageurs sur les contenus à transmettre. Sans vouloir réduire l’importance des savoir-faire qui doivent occuper une place majeure au cours de la séance pratique de natation, enseignants et MNS veilleront à accorder aux connaissances et aux attitudes la place qui doit être la leur en lien avec les attendus de fin de cycle, eux-mêmes en lien avec les compétences générales précisées par les programmes. La notion de projet de l’élève doit être au cœur des contenus transmis.

# 6. La différenciation des contenus proposés

L’hétérogénéité des classes est un fait régulièrement constaté. Cette hétérogénéité est de plus ou moins grande ampleur selon les contextes. Les classes multi-niveaux en sont un exemple particulier. Généralement, l’hétérogénéité la plus immédiatement perçue concerne la sphère motrice. Mais cette hétérogénéité peut également concerner la motivation, les ressources attentionnelles, la conduite face aux apprentissages, le rapport à la règle et aux autres, la confiance en soi, la perception de l’activité natation, les connaissances liées au milieu, etc.

Il appartient donc aux concepteurs du projet de piscine de veiller en premier lieu à ce que les propositions effectives (contenus d’enseignement, tâches motrices et critères de réussite qui y sont attachés, dispositif matériel) soient suffisamment diversifiées et adaptées pour permettre à tous les élèves de s’exprimer et de réussir des actions adaptées à leurs ressources. Une attention particulière doit être portée aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Mais cette différenciation pédagogique doit également concerner les modes de transmission des consignes (initiale, en cours de séance et finale), les formes de groupements, les modalités d’évaluation des actions réalisées par l’élève, les critères de réussite, etc.

# 7. L’organisation du module d’enseignement

Le mot même de « module » doit nous faire comprendre tout l’intérêt qu’il y a à raisonner en termes d’unité modulable. Si les quatre phases habituelles (découverte/référence, structuration et bilan) doivent être présentes, c’est bien le contexte local (avec la plus ou moins grande continuité de pratique offerte aux élèves) qui doit en dicter la durée. Le projet doit rappeler de manière claire l’objectif de chacune de ces phases. En effet, la non connaissance de ce qui est recherché pendant ces phases peut conduire à une exécution formelle de ce qui est attendu, voire à ne pas respecter l’organisation prévue par le projet. Cela a pour conséquence de nuire à la cohérence de l’ensemble et à priver l’élève d’une compréhension de ce qui est attendu de lui. Le module doit permettre de rechercher la traduction concrète en termes de contenus d’enseignement des compétences générales mentionnées par les programmes, sans s’interdire certaines focales plus appuyées, liées au contexte local.

# 8. La méthodologie de la tâche.

Cette méthodologie a pour intérêt majeur de permettre un cadre de présentation de ce qu’il y a à faire. Ce cadre peut être partagé par tous, enseignants, maîtres-nageurs et surtout élèves :

 - un but : il doit être le plus clair possible et inscrit dans le dispositif pour les élèves les plus jeunes ;

 - un dispositif matériel : pensé pour permettre le travail des différentes actions prévues (entrées, déplacements, immersions, flottaisons), il est surtout différencié pour permettre à tous les élèves de s’exprimer sur le dispositif ;

 - des manières de faire pour réussir ce qui est demandé.

- un critère de réussite le plus explicite possible et là encore, différencié pour permettre à tous les élèves de réussir une action ou un enchaînement. Ce critère de réussite revêt une importance fondamentale pour plusieurs raisons. Réussir

* est intimement lié au but à atteindre. En effet, réussir pour l’élève implique que celui-ci a bien en tête à la fois le but qui va le mettre en action et l’objet, le repère, la zone qui concrétise la réussite du but qu’il s’est fixé.
* participe de la mise en projet : réussir un palier, un niveau de difficulté et stabiliser cette réussite donnent confiance et conduisent à vouloir se confronter à la difficulté suivante.
* permet de mesurer ses progrès en comparant les réussites successives qui jalonnent le parcours accompli. C’est donc aider l’élève à grandir…..
* participe à l’amélioration de l’estime que l’élève a de lui-même. JE, MOI devient et est capable de…..D’où l’importance de critères de réussite adaptés aux ressources de chacun plutôt que des critères normatifs (G. Scallon).
* c’est, pour l’élève, exister aussi, autant que les autres et prendre toute sa place d’élève dans le groupe, la classe et l’école.
* c’est favoriser l’instauration de rapports encore plus confiants entre élèves et enseignants et adultes encadrants.
* est sans doute le moteur le plus puissant moteur des apprentissages. Pierre Simonet considère que la connaissance des résultats (CR) est la « condition sine qua non de l’apprentissage moteur (Annett et Kay 1957) »[[3]](#footnote-3) .

# 9. Les formes de groupement utilisés au cours des séances

Le groupe-classe reste la modalité de regroupement principalement utilisée au cours des séances. Cette modalité permet aux adultes en charge de l’encadrement de voir évoluer l’ensemble des élèves et de mieux appréhender les contenus à transmettre. Cette modalité est compatible avec la séparation du groupe-classe en deux groupes à l’effectif plus ou moins égal pour permettre aux adultes de répondre plus efficacement aux besoins des élèves. Mais elle ne doit pas aboutir à l’affectation figée de chaque adulte sur un groupe. Ce fonctionnement en groupe-classe n’interdit en aucune manière de rassembler des groupes plus restreints, ponctuellement, pour travailler une action particulière ou répondre à des besoins identifiés (groupe d’élèves qui auraient besoin d’accepter l’action de l’eau par exemple ou qui auraient besoin de maîtriser l’expiration aquatique).

# 10. Des évaluations aux fonctions différentes

L’évaluation des apprentissages réalisés par les élèves doit être effective tout au long des modules de natation vécus au cours des différents cycles. Mais c’est une évaluation au service des apprentissages qui doit être proposée, une évaluation qui permette d’abord à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser. Cette évaluation peut prendre plusieurs formes, selon le moment où elle est mise en œuvre :

- le critère de réussite attaché à la tâche que l’élève doit réaliser en est sa première et sa plus concrète expression ; l’élève en est l’acteur et le bénéficiaire principal.

- l’évaluation des actions de l’élève par lui-même, par des pairs ou par des adultes tout au long des séances est une autre forme d’évaluation qui doit bénéficier à l’élève ;

- l’évaluation du projet d’actions construit par l’élève et qu’il va mettre en œuvre au cours de la phase de référence, éventuellement au cours de séances intermédiaires puis au cours la phase de bilan est un troisième moment d’évaluation qui renseigne à la fois l’élève, l’enseignant et le MNS. Cette dernière évaluation qui prend place au cours du bilan doit être réalisée à la fin de chaque module.

L’arrêté du 9 juillet 2015 stipule que le savoir nager « correspond à une maîtrise du milieu aquatique », tout en ne devant pas « être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d’enseignement. » Evaluation du savoir nager et évaluation des acquisitions relatives à l’activité natation (que ces acquisitions relèvent de l’objectif n° 2 en maternelle ou des champs d’apprentissage 1 et 2 en élémentaire) ne doivent donc pas être confondues.

## 10. 1. Cas des piscines fréquentées uniquement par des classes de cycles 1 et 2

Il faut signaler l’importance de l’évaluation des acquisitions au cours de la phase de bilan des modules vécus par les élèves. Cette évaluation doit mesurer le niveau d’atteinte des attendus de fin de cycle précisés par les programmes.

Cette évaluation prend d’autant plus d’importance que certaines classes n’auront pas l’occasion de revenir à la piscine une fois terminé le CE1 ou le CE2.

Cette évaluation

- permet à l’élève et à sa famille de prendre connaissance des progrès accomplis et des apprentissages effectivement réalisés depuis le début des modules de natation vécus au cours des cycles 1 et 2;

- est un outil certain pour l’évolution des projets de piscine locaux ;

- permet de disposer, au niveau départemental, d’une information précise sur le niveau de maîtrise du milieu aquatique par les élèves. Cette information est également importante pour les collectivités territoriales qui sont nos partenaires privilégiés dans cet apprentissage ;

- s’inscrit dans la dynamique départementale qui anime notre département depuis de nombreuses années maintenant.

## 10.2 Cas des piscines fréquentées également par des classes de cycle 3

L’acquisition du savoir nager est un objectif du cycle 3. Les exigences du test figurant à l’annexe de l’arrêté du 9-07-2015 doivent donc être évaluées conformément au §2 ci-dessus. Mais ces exigences ne doivent pas représenter la limite « haute » des apprentissages proposés aux élèves de cycle 3. Les attendus de fin de cycle, précisés dans les programmes d’enseignement et adaptés à l’activité natation, doivent conduire les enseignants à proposer des contenus relevant des champs d’apprentissage possibles (Champs d’apprentissage 1 et 2) et adaptés aux ressources de nos élèves. La maîtrise de ces contenus sera évaluée au cours de la phase de bilan du module. Cette phase, qui ne peut en aucun cas être remplacée par la passation du test, doit renseigner l’élève, sa famille, le PE, le MNS sur le niveau de maîtrise par l’élève de ces attendus.

# 11. L’avant et l’après

La séance de natation est le temps central et principal d’un ensemble qui comporte trois temps. En effet, toute séance d’EPS en général et de natation en particulier doit être précédée d’un avant qui permet de préparer les élèves à de nombreuses dimensions et apprentissages (sécurité, en rappelant les consignes de sécurité, les zones de travail adaptées aux ressources de chacun, les sens de déplacement, connaissances de soi en rappelant ce qui a été réussi lors de la séance passée, les projets envisagés pour la séance à venir, les progrès réalisés depuis le début du module, etc.). De la même façon, toute séance de natation doit être suivie d’un après qui permettra de revenir sur les réussites de chacun, sur les problèmes rencontrés, sur les solutions utilisées, sur les solutions qui se sont révélées les plus efficaces, sur le calcul cumulée d’une distance totale parcourue au cours d’une séance, etc.

# 12. La trace du vécu des élèves

Il convient de réaffirmer l’importance de la trace laissée par l’expérience corporelle vécue par les élèves dans un milieu aussi riche que l’est le milieu aquatique. « [Il est permis de] de dire que l’expérience laisse une trace dans le réseau neuronal [[4]](#footnote-4) ». Si nous voulons permettre à nos élèves de grandir, de mieux maîtriser le langage oral mais également écrit, de les outiller dans leur perception et leur compréhension d’eux-mêmes et du monde qui les entoure, il faut permettre le plus régulièrement possible le travail de nos élèves sur la mise en mots de ce qu’ils projettent, réalisent, ratent, ressentent et réussissent. Rien n’est plus fugace que les sensations qui accompagnent une action motrice, une toute première immersion totale du visage ou les actions mises en œuvre pour parvenir à se déplacer sans aucune aide sur une distance de quelques mètres. L’élève, pour comprendre, pour grandir, pour constater ses progrès, pour savoir qu’il est l’auteur de sa réussite doit être encouragé à mettre des mots sur des actions. Procéder à cette prise de recul réflexif par rapport à la pratique aquatique, c’est lui permettre de transformer une sensation, une représentation plus ou moins achevée et plus ou moins fine de ce qui a été fait, en un objet mental manipulable, sur lequel il va pouvoir raisonner, qu’il va pouvoir prolonger mentalement par une autre action, où il va s’imaginer agissant et mobilisant les ressources nécessaires pour réussir le projet demandé. Lui permettre de se mettre à distance, mais en mots, de sa pratique, c’est donner du « corps » à de simples sensations ou impressions qui peuvent disparaître très rapidement.

Permettre à l’élève de conserver des traces de ce qu’il vit, c’est participer à la structuration de la personne en devenir qu’il est.

La question du comment permettre ce travail autour de la trace survient immédiatement. La multiplication des outils numériques n’est pas la panacée absolue face à cette question du recueil de la trace. En revanche, l’immédiateté des retours permise par ces outils numériques, la récolte facilitée de certains renseignements (fiches d’évaluation dégradées par l’eau par exemple et qu’il est possible de photographier pour en garder une trace exploitable plus aisément) et les possibilités de connexion permises par ces outils au retour en classe ouvrent des possibilités qui doivent être étudiées. Les TICE pourraient trouver là un nouveau champ d’application intéressant sans pour autant constituer le support exclusif de cette trace.

Un outil particulier : le cahier du nageur. Le cahier du nageur est un moyen original de mettre en relation le faire, le comprendre et le dire, autrement dit l’agir, le comprendre et le communiquer.

Ce cahier peut utiliser différents supports :

 - numérique (workspace® utilisable sur les TNI par exemple);

- papier ;

 - autres supports physiques.

Un point d’intérêt majeur réside dans le fait que grâce à ce cahier, l’élève va pouvoir garder le souvenir de ses réalisations initiales, de ses acquisitions progressives et des projets formulés et menés à bien. Il va pouvoir ainsi constater sa progression et comprendre que son travail, ses efforts, sont à l’origine de ses progrès.

# 13. Les croisements avec les autres enseignements

Les programmes pour l’EPS abordent ces liens de manière générale. Il appartient donc aux acteurs de donner de la consistance à ces croisements au sein de leur projet. Ainsi, la maîtrise de plus en plus poussée du langage oral et de la langue en général, l’utilisation d’un vocabulaire spécifique, l’éducation à la santé et à la sécurité, la construction des notions relatives à l’espace et au temps, à la vitesse de déplacement, l’apprentissage de comportements citoyens (acceptation des différences, bienveillance à l’égard des prestations de ses camarades, développement de l’empathie, reconnaissance et expression des émotions) sont autant de croisements possibles que les adultes présents doivent rechercher et encourager.

Le choix de certains axes particuliers liés au contexte local est une possibilité dont peuvent s’emparer PE et MNS, aidés par les CPC EPS. En revanche, en raison de l’importance dans la structuration de la personne qui lie l’agir, le comprendre et le communiquer, il est impératif que des liens soient systématiquement recherchés entre ce que réalise l’élève, ce qu’il comprend de ses actions (réussite, manières de faire, manières de faire autres) et ce qu’il peut en dire.

# 14. Evaluation des projets de piscine

Comme pour tout projet, les concepteurs du projet de piscine doivent prévoir l’évaluation de celui-ci à une échéance qui leur appartient. Une évaluation annuelle semble un objectif raisonnable. Cette évaluation doit s’appuyer sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Celle-ci peut prendre place vers la fin de l’année scolaire en cours et permettre des régulations applicables à la rentrée scolaire suivante à la condition qu’elles soient portées à la connaissance de toutes les personnes concernées. Ce fonctionnement est également un moyen satisfaisant d’entretenir une réelle dynamique autour des projets malgré les changements de personnes qui peuvent survenir, que ce soit dans les équipes enseignantes, les équipes de bassin ou parmi les CPC EPS.

1. L’EPS cycle 2 collection agir dans le monde Ed. Nathan pédagogie, Roland Michaud avec Jean-Paul Goffoz et Alain Martinet sous la direction de Thierry Terret, 2003 [↑](#footnote-ref-1)
2. Socle commun de connaissances, de compétences et de culture BOEN n° 17 du 23 avril 2015. [↑](#footnote-ref-2)
3. Pierre Simonet, apprentissages moteurs Ed. Vigot 1985, P. 151 [↑](#footnote-ref-3)
4. Neurosciences et psychanalyse, sous la direction de Pierre Magistretti et François Ansermet, P. 17, Ed. Odile Jacob, 2010 [↑](#footnote-ref-4)